



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2014

TAXES FONCIÈRES

volées et perçues par la commune, le département et divers organismes

BRUNOY
Sejic

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. BRUNOY
26 ROND POINT DU DONJON
91805 BRUNOY CEDEX



M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C
Référence de l'avis : 14 91 4057807 71
Numéro de contrat de prélèvement : M3 91 0102294 05
RUM* : FR46ZZZ005002M391010229405
Numéro de propriétaire : 114 R01348 U
Débiteur(s) légal(aux) :
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
BERNARD

PROP/INDIVIS 4101 MBKZWW
MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO

PROP/INDIVIS MBKZWZ

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 03/09/2014
Date de mise en recouvrement : 31/08/2014

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 198,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 934,00 €

Mensualités versées 736,00 €

Compte à débiter :

FR493000207650000004800X63

M OU MME REVELLAT

CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2014

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2014

15 SEPTEMBRE 2014	92,00 €
15 OCTOBRE 2014	92,00 €
17 NOVEMBRE 2014	14,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2015

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2015 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2015	93,00 €	15 JUIN 2015	93,00 €
16 FEVRIER 2015	93,00 €	15 JUILLET 2015	93,00 €
16 MARS 2015	93,00 €	17 AOUT 2015	93,00 €
15 AVRIL 2015	93,00 €	15 SEPTEMBRE 2015	93,00 €
15 MAI 2015	93,00 €	15 OCTOBRE 2015	93,00 €

- ⇨ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
 ⇨ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
 0 810 012 011 * - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr
 - courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇨ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

TRES. BRUNOY
 26 ROND POINT DU DONJON 91805 BRUNOY CEDEX
 Tél : 01 60 46 03 03 Courriel : t091005@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : avec ou sans rendez-vous 9H-12H30/13H30-16H SF JEUDI AM

- sur le montant de votre impôt :

CDIF CORBEIL SECT.1ER SECTEUR
 75B RUE FERAY
 91107 CORBEIL ESSONNES CEDEX
 Tél : 01 60 90 51 11 Courriel : cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr
 Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 ET SUR RDV JUSQU'A 17H00

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
 Département : 910 ESSONNE
 Commune : 114 A BRUNOY

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2013	17,25 %	1,14 %	2,44 %	12,69 %	0,356 %	10,12 %		
	Taux 2014	17,25 %	1,33 %	2,44 %	12,69 %	0,423 %	9,86 %		
	Adresse Base	3B IMP DE BRIE							
	Cotisation	2035 351	2035 27	2035 50	2035 258	2035 8	2035 201	895	
	Adresse Base								
	Cotisation								
Propriétés non bâties	Cotisations 2013	348	23	49	256	7	204		
	2014	351	27	50	258	8	201		
	Variation en % ⑦	+0,86 %	+17,39 %	+2,04 %	+0,78 %	+14,29 %	-1,47 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
	Taux 2013	%	%	%	%	%	%		
Taux 2014	%	%	%	%	%	%			
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations 2013									
2014									
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%			
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains Constructibles, ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles X		
Base "Etat"									
Base "Collectivités"									
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 4€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		39	
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑧			
						Dégrèvement JA "Etat" ⑨			
						Dégrèvements JA "Collectivités" ⑩			
Référence administrative : 910 51 021 005 114 A S W						Montant de votre impôt :		934	